

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 23 avril 2021

Saisie exceptionnelle de près de 500 kg de tabac de contrebande par la brigade des douanes d'Auxerre

Dans la soirée du 22 avril 2021, les douaniers de la brigade d'Auxerre, en contrôle sur l'autoroute A6 dans le sens nord/sud, sélectionnent dans le flux des véhicules un utilitaire blanc en plaque d'immatriculation française et le rabattent sur le parking de la station-service de La Chaponne pour le contrôler.

La visite du véhicule permet immédiatement la découverte de nombreux cartons contenant des cartouches de cigarettes, sans marque fiscale apparente et non-neutres comme le prévoit la réglementation nationale depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sans aucun justificatif couvrant la circulation de ces marchandises, le chauffeur du véhicule est immédiatement placé en retenue douanière. La fouille complète du chargement, réalisée au retour à l'unité, a révélé la présence de 2 500 cartouches de cigarettes (moins un paquet), pour un poids total de 499,980 kg de tabac.

Cette saisie exceptionnelle vient récompenser l'engagement au quotidien des services de la direction régionale de Dijon, qui ont obtenu depuis le début de l'année des résultats en hausse significative par rapport aux deux années précédentes, avec plus d'une tonne de tabac de contrebande en seulement 4 mois (contre près de 400 kg en 2019 et autant en 2020).

A titre d'exemples sur ces saisies en hausse, notons les affaires marquantes suivantes :

- le 10/02/21, les agents de la brigade des douanes de Dijon procédaient à la saisie de 160 kg de tabac (cartouches de cigarettes) à bord d'une fourgonnette sur l'A31 dans le sens nord/sud (cf communiqué presse de la direction régionale de Dijon du 12/02/2021) ;

- la 07/03/2021, les agents de la brigade des douanes de Chalon-sur-Saône interceptent sur la RCEA dans le sens nord/sud un véhicule léger provenant vraisemblablement du Luxembourg et à destination de Clermont-Ferrand avec plus de 46 kg de tabac à son bord ;
- le 26/03/2021, ces mêmes agents de Chalon-sur-Saône, cette fois-ci sur l'A6 dans le sens nord/sud, procèdent à la saisie de plus de 36 kg de tabac de contrebande destiné à la revente illégale sur l'agglomération lyonnaise.

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE DIJON

12 rue Montmartre – 21 000 DIJON
Tél. : 09 70 27 64 00
douane.gouv.fr

Contact presse :

Michaël FAUCHER, Direction régionale des douanes de Dijon, chef du pôle d'action économique
michael.faucher@douane.finances.gouv.fr / pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr
09 70 27 64 03 / 06 64 55 30 12